

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de

BAZILLAC

Compte-rendu à adresser obligatoirement dans les deux mois suivant l'assemblée générale à :

Président de la FDC de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Pyrénées, Bd du 8 Mai 1945 65000 Tarbes ou par Mail : fdc65@wanadoo.fr

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Pour la saison 2020/2021

L'Assemblée Générale de l'ACCA de **BAZILLAC**
s'est tenue le **27/07/21** à **19h00** à **Salle Petit Foyer à BAZILLAC**

Affichage obligatoire de la convocation, dix jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, effectué le (date) **10/07/21** à Mairie de **BAZILLAC**

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale était le suivant (barrer les mentions inutiles, les dispositions en gras étant obligatoires) :

- Approbation du rapport d'activité du Président pour la saison 2020/2021
- Approbation du rapport financier (comptes de l'année écoulée et budget prévisionnel pour l'année à venir)
- Montants des cotisations pour la saison 2021/2022
- Liste nominative des chasseurs dits « extérieurs » retenus pour la saison 2021/2022 par le Conseil d'Administration
- Validation des statuts
- Validation du règlement intérieur et de chasse (RIC)
- Élection de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- ~~Modification de la réserve~~

Questions diverses

Nombre de membres de l'ACCA présents à l'Assemblée Générale :	24
Nombre de membres de l'ACCA représentés à l'Assemblée Générale :	2
Total des votants :	26
Nombre total de voix :	

Validation Rapport d'activité du Président pour la saison 2020/2021

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Joindre obligatoirement une copie du rapport d'activité

Rapport financier

-Validation du bilan financier 2020/2021

-Validation du budget prévisionnel 2021/2022

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Joindre obligatoirement une copie du bilan financier et du budget prévisionnel

Montant des cotisations

Catégories	Prix*	Pour	Contre	Abstention
Carte Membres de droits	30, ₣	26	0	0
Carte chasseurs extérieurs (maximum 5 fois le prix le plus bas) (L. 422-21 II)	70, ₣	26	0	0
Carte temporaire (à la journée)				
Carte temporaire de jours (indiquer)				
Carte temporaire de jours (indiquer)				
Carte temporaire de jours (indiquer)				

Participations au frais de chasse collective				
Abattement participation à la vie associative ou travaux d'intérêt				
Abattement autre (justifier obligatoirement)				

Modification des statuts			
La loi du 24 juillet 2019 paru au JORF le 26 juillet 2019 et dont le décret n°2019-1432 paru le 26 décembre 2019 jorf, impose la modification des statuts des ACCA.			
Pour :	26	Contre :	0
		Abstention :	0

Joindre obligatoirement un exemplaire complet des statuts pour approbation du Président de la FDC. (Document fourni en annexe)

Approbation du Règlement Intérieur et de Chasse (RIC)			
La loi du 24 juillet 2019 paru au JORF le 26 juillet 2019 et dont le décret n°2019-1432 paru le 26 décembre 2019 jorf, impose la validation d'un règlement intérieur et de chasse.			
Pour :	26	Contre :	0
		Abstention :	0

Joindre obligatoirement un exemplaire complet du RIC modifié pour approbation du Président de la FDC. (Document fourni en annexe)

Election des membres du Conseil d'Administration

La loi du 24 juillet 2019 paru au JORF le 26 juillet 2019 et dont le décret n°2019-1432 paru le 26 décembre 2019 jorf, impose le renouvellement de l'ensemble du conseil d'administration.

Elus	Nombre de voix
M./Mme* BRINEAU David	20
M./Mme* DERMONCOUR Wilfrid	21
M./Mme* LAPOUTGE Michel	20
M./Mme* PÉCARRÈRE Michel	21
M./Mme* AGRAMUNT Bertrand	20
M./Mme* BOURDA Bernard	20
M./Mme* LEITAO Carlos	23
M./Mme* MONTAGNOL Nicolas	24
M./Mme* ROUCAU Bruno	24

Modification de la réserve de chasse (à compléter si nécessaire)

Indiquer à quel titre la réserve vise à être modifiée (cocher la case correspondante) :

Suppression d'une réserve ;

Suppression de la réserve existante et remplacement par une nouvelle réserve ;

Nouvelle réserve en sus des réserves existantes ;

Mise à jour de la réserve pour Agrément.

Pour :

Contre :

Abstention :

Questions diverses

(Dont la lecture éventuelle des sanctions statutaires prononcées par le Conseil d'Administration pour la saison écoulée, lâchés de gibier effectués et/ou prévus, manifestations diverses, etc.)

Lâcher de Faisans
Lâcher de Perdreaux

La séance est levée à (heure) :

Fait à

BARILLAC

, le 27 07 2021

Le Président

BRUNEAU DAVID

(Nom-Prénom-signature)

Le Secrétaire

(Nom-Prénom-signature)

Agramont Bertrand

Cadre réservé à la FDC

Date

25/08/21

cachet et signature